

INTRODUCTION

Ce premier Rapport du Canada à la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD) résume les progrès que nous avons accomplis, les enseignements que nous avons tirés de nos expériences et les défis que nous aurons à relever pour atteindre les objectifs du développement durable. Il met l'accent sur les chapitres et thèmes d'Action 21, qui seront débattus à la séance de 1994 de la CDD.

Dans le présent rapport, le Canada reprend la définition du développement durable donnée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland) : «Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.»

Le Canada se rend compte qu'il incombe à chaque individu, à toute organisation importante au sein de la société et à tous les ordres de gouvernement d'intégrer le principe du développement durable dans leur activité. Tous ont commencé à prendre des mesures en ce sens. C'est pourquoi le présent rapport puise des exemples à même la diversité des suites données par les Canadiens au programme Action 21 et met en lumière les nombreux partenariats établis entre des groupes, des gouvernements et des particuliers. (Tous les chiffres de dépenses et autres montants cités sont exprimés en dollars canadiens.)

C'est le gouvernement du Canada qui a préparé le présent rapport, conformément aux lignes directrices proposées par la CDD. Le document que soumet le Canada constitue l'aboutissement de consultations menées auprès de nombreux autres paliers de gouvernement au Canada et de représentants de groupes importants. Le rapport témoigne de la variété des approches adoptées au sein de la société, et expose certains des mécanismes élaborés en vue d'atteindre un consensus. Il montre en outre la voie suivie par les Canadiens en matière de développement durable et fait état de certains des résultats obtenus jusqu'ici.